

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2017



Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 13 avril 2017, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Madame Chantal MOFFELEIN, absente excusée, a été représentée par Monsieur Bruno BRONGNIART. Monsieur Jean Bernard BACK, absent excusé, a été représenté par Madame Ludivine DEGROOTE. Madame Dominique FOREST, absente excusée a été représentée par Monsieur Jean Jérôme BUTAYE. Monsieur Eric VANTORRE, absent excusé, a été représenté par Monsieur Jean Luc CLEENEWERCK ;

Madame MARTEL Marina et Madame Isabelle VIENNE étaient absentes.

En préambule, monsieur le Maire accueille madame Doriane Broutin et procède à son installation suite à la démission de monsieur Stéphane Vérove.

Avant de démarrer la séance, il convient d'informer les conseillers de divers points :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la mutation de l'agent qui avait en charge la comptabilité et la paie vers une collectivité du Pas de Calais. Le recrutement de l'agent remplaçant est en cours.

Monsieur le maire fait part d'un rendez-vous avec Monsieur Brienne en charge du développement commercial auprès du groupe Carrefour. La future gérante a été présentée et une ouverture le 28 juin est programmée.

Monsieur le Maire présente les félicitations à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite du week-end des 10 ans de La Source.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le dossier du vestiaire sportif énergétiquement autonome n'a pas été retenu dans le dispositif TEPCV. Le dossier a été porté devant les instances régionales.

Le compte rendu de la séance du 7 février 2017 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Monsieur le Maire distribue un document retraçant les évolutions des emprunts, des dotations, ces tableaux servent de supports à la présentation du compte administratif de la commune pour l'année 2016.

Une fois l'exposé terminé, il est procédé aux différents votes.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil, le compte administratif, conforme au compte de gestion est soumis au vote :

L'examen du compte administratif pour l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 282 500.40 euros et un déficit d'investissement de 146 820.96 euros (en cumul de l'excédent et du déficit 2015 reporté sur chaque section).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Solde de clôture 2015	+ 209 647.65 €
<i>Recettes 2016</i>	<i>1 702 693.82 €</i>
<i>Dépenses 2016</i>	<i>1 518 233.60 €</i>
Soit résultat exercice 2016	184 460.22 €
Part affectée à l'investissement	111 607.47 €
→Clôture 2016	+282 500.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde de clôture 2015	-79 919.93 €
<i>Recettes 2016</i>	<i>152 810.49 €</i>
<i>Dépenses 2016</i>	<i>219 711.52 €</i>
Soit résultat de clôture 2016	- 66 901.03 €
→Clôture 2016	- 146 820.96 €

A l'unanimité, le compte administratif 2016 de la commune est approuvé.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée, et met au vote l'affectation du résultat.

Compte tenu des résultats exprimés dans le compte administratif, Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 146 820.96 € de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour combler le déficit d'investissement cumulé.

Le reste de l'excédent de fonctionnement, soit 135 679.44 €, sera reporté en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) du budget primitif 2017 du budget principal.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Les prévisions de recettes et de dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget s'élèvent à :

En section de fonctionnement

Recettes	1 667 938,44 €
Dépenses	1 667 938,44 €

En section d'investissement

Recettes	1 436 633,13 €
Dépenses	1 436 633,13 €

Le conseil approuve, à l'unanimité, les propositions budgétaires présentées.

Le budget primitif 2017 est voté.

Les montants des subventions aux associations sont validés.

Les taux de fiscalité sont maintenus à l'unanimité comme suit :

Taxe d'habitation : 18,29 %
Taxe sur le foncier bâti : 22,16 %
Taxe sur le foncier non bâti : 48,65 %

Autorisation de recherche de ligne de trésorerie :

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rechercher un contrat de ligne de trésorerie auprès d'établissements bancaires. Cette ligne n'est pas un emprunt mais un moyen de faire face aux besoins de trésorerie, notamment pour les frais de personnel tant que les subventions CAF ne sont pas versées (phénomène de décalage entre vote, présentation du dossier au financeur et versement de la subvention).

TABLEAU DES EMPLOIS

Depuis Mai 2016, des décrets sont venus modifier les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Le protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations rend nécessaire l'actualisation des tableaux d'emploi des collectivités. Ainsi à Rexpoëde, l'actualisation proposée est la suivante.

DGS 2000 à 10 000	1	ETP
Attaché territorial	1	ETP
Rédacteur ppal 2 ^{ème} cl	1	ETP
Adjoint adm ppal 2 cl	2	ETP
Adjoint technique	3	ETP
Atsem ppal 2 ^{ème} cl	2	ETP
Animateur	1	ETP

A l'unanimité, le conseil approuve la modification.

ADHESION A L'AGENCE D'INGIENERIE

Le 12 décembre 2016, le conseil départemental crée un établissement public administratif d'ingénierie territoriale. Par courrier du 28 février 2017, le département propose aux collectivités d'adhérer à cet EPA qui a vocation à assister techniquement, juridiquement dans le domaine de l'ingénierie publique. Cette adhésion est fixée à 0,21€/hab/an.

Après un échange sur les avantages et inconvénients, les membres du conseil décident à l'unanimité, de ne pas souscrire.

SIECF COTISATIONS COMMUNALES

Par délibération du 9 février, le comité syndical du Siecf a décidé de maintenir les cotisations 2017 identiques aux cotisations 2016.

C'est-à-dire

- Electricité : 3.10€/ habitant
- Gaz : gratuit
- Eclairage public Maintenance (option B) : 2.80€ / habitant (maintenance) et 0.20 €/habitant (cartographie)
- Télécommunication numérique : 5.50 € / habitant répartis entre la commune et la communauté de communes

A l'unanimité, les membres du conseil décident de fiscaliser les cotisations communales « électricité et télécommunication numérique » et d'inscrire au budget la maintenance éclairage public.

SIDEN SIAN

Le conseil Municipal accepte :

- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ELINCOURT (nord) avec transfert des compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieur Contre l'Incendie »,

- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'EVERGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,
- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BLECOURT (nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- La promotion d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAYNECOURT (nord) et de FREMICOURT (Pas de calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de POUILLY SUR SERRE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas de calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),
- La protection d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville d'HAZEBROUCK (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

ENQUETES PUBLIQUES

Sur rapport de Monsieur le Maire, relatif à l'enquête publique sur la demande présentée par Monsieur Frédéric VANDENBERGHE en vue d'obtenir l'autorisation d'extension de son élevage de volailles à Houtkerque, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Sur rapport de Monsieur le Maire, relatif à l'enquête publique sur la demande présentée par la société VERSALIS France SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'actualiser le plan d'épandage des sous-produits de décarbonatation issus de l'unité de traitement des eaux brutes du site de Mardyck (Dunkerque), à l'unanimité, émet un avis réservé.

CESSION DE PARCELLES

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement « domaine des prés », la commune possède une parcelle rue du général Anthoine qui permet l'accès au lotissement. La valeur vénale de cette parcelle a été estimée par le service des domaines à 10 000 €. Monsieur le Maire propose de céder la parcelle référencée A1121 pour 706m² à l'aménageur Pierres et Territoires. A l'unanimité le conseil accepte la cession de la parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.

ADAP

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité.

Questions diverses :

L'école Ste Gertrude a informé monsieur le Maire de son souhait de se désolidariser du dispositif des nouveaux rythmes scolaires. L'équipe souhaite un retour à la semaine des 4 jours. Un débat s'engage sur les risques d'une disparité entre les deux écoles : crainte d'une fuite des effectifs vers l'école privée, crainte de perte de financement de la part de la CAF, quid de l'accueil du mercredi matin...

La séance est levée à 21h00.